

**VILLE DE CHARLEROI**

**ACADEMIE DE MUSIQUE DE MONTIGNIES-SUR-SAMBRE**

59A rue François Reconnu 6061 Montignies-sur-Sambre  
Tel/Fax : 071/33 11 56  
email : montignies.s.academie@gmail.be

***PROJET PEDAGOGIQUE  
ET ARTISTIQUE  
D'ETABLISSEMENT***

***DIRECTION : Marie-Madeleine Navez***

## **NOTRE ETABLISSEMENT**

Notre Académie cohabite avec l'école fondamentale communale des cités au centre de la commune de Montignies-sur-Sambre. Elle se situe à proximité de cinq autres écoles fondamentales au sein desquelles nous dispensons également des cours :

- École communale des Trieux
- École communale de la Neuville
- École communale du Centre Wasterlain
- Ecole Saint Pierre
- Institut Saint Valentin

L'Académie propose une formation complète dans chacun des trois domaines suivants : la musique, les arts de la parole et du théâtre, la danse.

Tous nos cours sont ouverts aux enfants (dès 5 ans) et aux adultes (sans limite d'âge).

Une équipe pédagogique dynamique, composée de professeurs diplômés, veille à susciter l'acquisition des compétences nécessaires à la poursuite de différents objectifs : se divertir tout en apprenant ; poursuivre des études supérieures voire une carrière dans la musique, les arts de la parole ou la danse.

Nous offrons la possibilité aux élèves de participer activement à la vie de l'Académie notamment via la participation à la construction de différentes manifestations organisées au cours de l'année scolaire. Ces manifestations peuvent concerner un ou plusieurs domaines simultanément et sont consultables sur le site de l'académie.

## **Nos valeurs, nos missions, Nos choix pédagogiques et artistiques Nos actions**

*Notre Challenge :*

*En gardant comme finalité l'épanouissement personnel de l'élève tout au long de l'apprentissage, celui-ci – placé au centre de son projet pédagogique et artistique – pourra construire ses savoirs, les intégrer et les réinvestir au quotidien.*

*Aussi, dans le respect du décret du 2 juin 1998\*, des projets éducatif et pédagogique du Pouvoir Organisateur, les membres de l'équipe pédagogique ont pour objectifs de faire évoluer chaque élève vers la maîtrise des savoirs et des compétences nécessaires à son épanouissement ; de susciter l'acquisition d'une réelle autonomie artistique ainsi que d'outiller l'élève dans la perspective d'une poursuite éventuelle de ses études à un niveau supérieur. Pour ce faire, les enseignants allient ambition et prise en compte des rythmes propres à l'élève afin de lui permettre d'évoluer.*

## Organisation des apprentissages

Une attention toute particulière est portée à la différenciation des apprentissages qui passe notamment par la pratique de l'évaluation formative.

Au sein de l'Académie de Montignies-sur-Sambre, l'apprentissage est envisagé en « étapes » reprenant 2 à 3 années d'étude. A l'intérieur de chaque étape, l'élève évolue de manière continue, à son rythme, avec la meilleure ambition. Il ne s'agit donc pas d'envisager l'apprentissage sur une année scolaire mais bien sur la durée d'un cycle d'années que nous appelons « étape ».

## Stratégies d'apprentissage

Au sein de l'Académie, l'accent est mis, autant que possible, sur une pédagogie active qui amène l'élève à s'impliquer dans une démarche participative et réflexive.

Pour cela :

- ✓ Il semble important de partir du vécu de l'élève, de ses besoins, de ses préoccupations en équilibrant, selon les disciplines, les moments de travail en collectif, les moments de travail en groupes (ateliers, groupes d'intérêts, groupes de besoins...) et les moments d'individualisation pour permettre la transmission des savoirs et des savoir-faire dans la perspective de l'acquisition de compétences.
- ✓ Le choix de situations signifiantes est privilégié de façon à ce que l'élève mobilise, dans une même démarche, compétences transversales et disciplinaires, y compris les savoirs et savoir-faire y afférents.
- ✓ Il s'agit d'amener l'élève à agir sur son environnement et à interagir avec les autres afin que celui-ci apprenne et construise les concepts de base nécessaires à sa formation.

A cette fin, il est fait appel :

- ✓ à des activités de découverte, de production et de création ;
- ✓ aux technologies de la communication et de l'information ;
- ✓ aux activités culturelles ;
- ✓ à des performances publiques, régulières, valorisantes, pluridisciplinaires ou non.

En collaboration avec l'équipe éducative, les moyens et les outils pédagogiques (projet pédagogique et artistique d'établissement, programmes de cours propres à chaque discipline...) sont actualisés de manière à maintenir l'adéquation avec le décret du 2 juin 1998\*, avec les projets éducatif et pédagogique du Pouvoir organisateur.

## Cours organisés :

### Domaine de la musique :

- **Cours de base organisés en filière préparatoire, formation, qualification (enfants et adultes):** formation musicale, formation instrumentale (instruments classiques), formation vocale.
- **Cours complémentaires :** ensemble instrumental (orienté ensemble à vents), chant d'ensemble, pratique des rythmes musicaux du monde, écriture musicale et analyse.

### Domaine des arts de la parole :

- **Cours de base en filière préparatoire:** Diction spécialité éloquence.
- **Cours de base en filière de formation enfants et adultes :** cours de formation pluridisciplinaire.
- **Cours de base en filière de formation enfants et adultes et qualification:** déclamation spécialité interprétation, art dramatique spécialité interprétation.
- **Cours complémentaires :** ateliers d'applications créatives (déclamation et art dramatique), techniques de base (art dramatique), diction spécialité orthophonie

### Domaine de la danse :

- **Cours de base en filière préparatoire :** danse classique
- **Cours de base en filière de formation et qualification :** danse classique et danse jazz
- **Cours complémentaires :** barre au sol et expression chorégraphique

### Manifestations

- Chaque année, plusieurs manifestations, auditions ponctuelles... sont organisées en groupes de classes, à l'initiative des professeurs et en collaboration entre différents cours.
- Chaque année, un spectacle réunissant les trois domaines est organisé en collaboration avec plusieurs cours et professeurs. Celui-ci se déroule habituellement au Centre Temps Choisi de Gilly.
- Les évaluations de fin d'année sont organisées sous forme d'auditions pluridisciplinaires

## Nos Collaborations

*Les cours de l'Académie sont dispensés dans différentes écoles fondamentales de l'entité afin d'offrir au plus grand nombre l'accès à la culture, de permettre à chacun de découvrir les trois domaines artistiques pour lesquels nous organisons des cours : musique, danse, arts de la parole et du théâtre.*

*Dans la mesure du possible, des liens existent entre les choix et actions pédagogiques de l'Académie et de l'établissement de l'école fondamentale qui accueille les mêmes élèves. Cela présuppose de favoriser autant que possible la collaboration entre les différents acteurs de l'enseignement.*

*Il est également envisageable de voir naître des collaborations ponctuelles avec les différentes Académies du Pouvoir organisateur de la Ville de Charleroi, avec des ASBL de la région, de collaborer dans le cadre des fêtes de quartier ...*

*Certaines années, il pourrait être intéressant de travailler avec des intervenants sur un projet bien spécifique.*

## Vous et Nous Nos modes de communications

### Contacts :

- Direction : Navez Marie-Madeleine 071/ 33 11 56
- Secrétariat : 071/33 11 56 tous les jours de 13h00 à 18h30 et le samedi de 9h00 à 13h00
- Adresse : rue François Reconnu 59A 6061 Montignies-sur-Sambre
- Mail : [acamontignies@gmail.com](mailto:acamontignies@gmail.com)
- Site internet : [www.acamontignies.be](http://www.acamontignies.be)

### Communications :

*Le moyen de communication privilégié avec les parents est le journal de classe de l'enfant, les e-mails, le téléphone ou le sms en fonction du message à communiquer.*

### Documents officiels à consulter

- Les projets éducatif et pédagogique de la Ville de Charleroi
  - Le Règlement d'Ordre Intérieur de l'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit de la Ville de Charleroi
  - Le Règlement d'ordre intérieur du conseil des études et ses dispositions particulières
- 
- \*Décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la communauté française